

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES**

**N°61-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 23 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 17 septembre 2025

Affichage Mairie mercredi 17 septembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	19
	Votants	21

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme LAPALUD Sylvie, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka.

**ABSENTS** : Mme BLEIN Magali

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Révision du contrat d'assurance du personnel – contrat n°696900670013 :**

Rapporteur : Catherine LAVET

**Vu** le courrier du service client collectivités de Groupama en date du 18 juillet 2025 rappelant l'importance d'obtenir un équilibre harmonieux entre le montant des sinistres et les cotisations versées pour la durée du marché ;

**Vu** que l'assurance statutaire est un risque volatile soumis à de nombreux facteurs tels qu'une pyramide des âges vieillissante, un absentéisme en progression dans la fonction publique territoriale ainsi qu'une hausse généralisée du coût des frais de soins

**Vu** qu'une adaptation est possible pour maintenir les garanties du contrat souscrit sans modifier les conditions de durée et qu'elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le lundi 25 août 2025, ayant pour ordre du jour :

- Avis avant validation de la révision du contrat d'assurance du personnel – contrat n°696900670013 pour Groupama / CIGAC

**Considérant** l'importance pour la commune de maintenir les garanties du contrat actuel,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission d'appel d'offres en acceptant le nouveau taux applicable aux agents affiliés à la CNRACL qui serait de 5.87% et celui des agents affiliés à l'IRCANTEC qui serait de 1.50%.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré, à la majorité,

**DECIDE**

- **DE SUIVRE** l'avis de la commission d'appel d'offres en acceptant le nouveau taux applicable aux agents affiliés à la CNRACL qui serait de 5.87% et celui des agents affiliés à l'IRCANTEC qui serait de 1.50%.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

